

Membres du jury :

Yannick BARTHE, Directeur de Recherches, CNRS, LIER-EHESS (rapporteur)

Lilian MATHIEU, Directeur de Recherches, CNRS, Centre Max Weber, ENS Lyon (rapporteur)

Emmanuel HENRY, Professeur, Université Paris-Dauphine (examineur)

Annie COLLOVALD, Professeure, Université de Nantes (directrice de thèse)

Sarah GHAFARI, Maître de conférences, École des Mines de Nantes (co-encadrante de thèse)

Résumé

À partir d'une étude de cas d'accidents médicaux – les surirradiations de patients traités par radiothérapie survenues dans les hôpitaux d'Épinal et Toulouse, révélées en 2006-2007 – cette thèse examine les effets des précédentes crises sanitaires sur l'action publique en santé et sur les mobilisations de victimes. Au croisement d'une sociologie politique, des problèmes de santé publique, du droit et des mobilisations, elle montre que ces précédents pèsent désormais sur les acteurs d'un drame sanitaire. Parce qu'elles surgissent après d'autres affaires où les acteurs politiques ont été mis en cause judiciairement par des victimes, ces surirradiations donnent lieu à des anticipations. Pour le personnel politique, il s'agit d'éviter leur transformation en crise sanitaire et politique. Devançant les journalistes dans l'accès aux accidents, il obtient un alignement du traitement médiatique sur sa propre définition, au prix de la victimisation des patients. Mais tous les patients ne se reconnaissent pas victimes et, en dépit de la publicisation des accidents et d'un droit de la responsabilité médicale favorable, un travail de réalisation des surirradiés en victimes a été nécessaire. L'intervention d'acteurs du droit – les avocats – a été indispensable pour faciliter la naissance d'associations de victimes et pour mettre en valeur les causes de leur état. Ces avocats transforment la cause en canalisant les griefs des victimes jusqu'au procès. En s'appuyant sur des archives de presse et administratives, des entretiens, des questionnaires, des observations, la thèse propose l'analyse paradoxale de la non-émergence d'une crise sanitaire et sa transformation en affaire judiciaire.

Mots clés : accidents médicaux, surirradiations, crises sanitaires, problèmes de santé publique, mobilisations de victimes, procès